

Commission économie du Mouvement Démocrate

Contribution supplémentaire au Chapitre 2-1, Economie Mondiale

En complément des éléments de diagnostic et des propositions déjà inclus dans le document de travail préparatoire au congrès programmatique d'Arras, la Commission Economie a estimé utile d'approfondir certains thèmes qu'elle juge particulièrement importants pour renforcer le modèle que nous souhaitons voir émerger pour l'économie mondiale.

1. La régulation financière

Le monde est confronté à une crise sans précédent du modèle capitaliste financier. S'il convient de mentionner les mesures déjà prises par le G20 (création du Conseil de Stabilité Financière, renforcement du rôle du FMI, réglementation des paradis fiscaux, etc.), elles paraissent désormais très insuffisantes pour limiter fortement la spéculation excessive et destructrice et pour empêcher toute nouvelle crise financière.

La séparation des activités de banques de dépôt et de banques d'affaires (ou d'investissement) est déjà préconisée dans le document préparatoire du congrès d'Arras. Mais plusieurs autres propositions de nature structurelle nous paraissent aussi nécessaires :

- **instaurer une taxe de type « Tobin »** : une telle taxe sur les transactions financières viserait plusieurs objectifs :
 - freiner les opérations purement spéculatives (par exemple les aller et retour fréquents sur les marchés) et ainsi diminuer le court-termisme actuel du capitalisme, sans cependant entraver les investissements courants ;
 - mettre en œuvre une fiscalité à caractère international et contribuer aussi à la nécessaire redistribution des profits issus de l'économie financière.

Malgré la complexité de mise en œuvre d'une telle taxe, de plus en plus d'experts ont acquis la conviction de sa faisabilité. Concrètement, il serait recommandé de taxer les transactions financières dans tous les pays développés, ce qui pourrait constituer une taxe annuelle d'environ 25 à 250 milliards d'euros, sur la base de taux compris entre 0,005 % et 0,05% (soit entre 5 et 50 centimes d'euros pour une transaction de 1000 €).

Il est proposé d'affecter les revenus de cette taxe à la lutte contre le changement climatique et au développement des pays du Sud.

Il convient de ne pas opposer l'intérêt d'une taxe de type Tobin et celle d'une taxe sur le produit net bancaire, cette dernière pouvant se justifier davantage par la nécessité de limiter des profits excessifs et des prises démesurées de risque.

- **limiter sévèrement l'usage des produits à hauts risques ou toxiques** : les produits titrisés et les produits structurés introduisent une complexité et une opacité dans la maîtrise des risques sur les actifs investis. Ces produits sont à l'origine de montants considérables d'actifs toxiques dont une bonne partie a été transférée à la charge des Etats. Ces produits avaient peu d'ampleur avant 2000 et ont une utilité sociale qui apparaît très discutable. Le G20 n'a pas encore statué sur ces produits qui pourtant portent une grande responsabilité dans la crise financière actuelle. Il devient primordial de les réglementer strictement. En outre il faut assurer la transparence complète sur toutes

les opérations hors bilan des banques, en complément de la prise en compte réelle du coût des fonds propres de telles opérations, la pratique du hors bilan ayant favorisé l'usage de produits à hauts risques.

- **considérer les bourses et les chambres de compensation comme des services publics** : dans ce contexte, il convient de favoriser la création d'une bourse européenne, le capital de la bourse devant être détenu au moins à 51% par des capitaux européens, comme aux Etats-Unis. De même, une chambre de compensation européenne des produits dérivés doit être créée et soumise au régulateur européen.
- **créer un véritable régulateur européen ou élargir les missions de la BCE**. Le collège des régulateurs n'est pas suffisant pour asseoir une autorité commune et cohérente, notamment sur les établissements transfrontaliers en Europe. La mission de la BCE devrait être étendue à la surveillance systémique de l'activité financière.
- **faire preuve de plus d'intransigeance envers les territoires non coopératifs**. Le G20 a été à l'origine d'un progrès incontestable dans le contrôle des paradis fiscaux. Cependant, face aux enjeux d'évasion fiscale de grande ampleur et au recyclage de fonds provenant d'activités illicites, il convient d'être intransigeant à l'égard des territoires non coopératifs. Au delà des mesures déjà prises, nous proposons :
 - de faire une liste plus rigoureuse des paradis fiscaux ;
 - de mettre en place un échange automatique d'informations avec ces territoires, dès qu'un ressortissant ou une entreprise fait un minimum d'affaires avec eux ;
 - de demander aux grandes entreprises de mettre réellement en place une comptabilité pays par pays ;
 - d'interdire au sein de l'Europe tout contrat réalisé avec des territoires non coopératifs.
- **Créer une agence de protection des consommateurs de produits financiers**. Une première mesure serait d'interdire les taux usuriers implicites de certains contrats, par exemple ceux des emprunts « toxiques » contractés en France par des collectivités territoriales ou des établissements hospitaliers.

2. Les monnaies et l'euro

La crise financière et économique a fait resurgir le problème des monnaies, un dollar faible et un euro fort étant deux grandes préoccupations. L'Europe doit prendre l'initiative d'un nouveau « Bretton Woods » au niveau international, reposant sur des discussions menées au sein du G20. A long terme, la création d'un panier mondial de grandes monnaies faciliterait la stabilité de change nécessaire aux échanges et au développement économique social.

En parallèle, il convient de faciliter l'entrée dans la zone euro des pays membres de l'Union Européenne dès que les conditions économiques sont réunies.

3. La régulation du prix des matières premières

La crise économique et financière a été précédée d'un choc sans précédent sur le prix des matières premières. Au delà d'une demande croissante, notamment des pays émergents, la hausse des prix a été considérablement amplifiée par la spéculation et le rôle joué par des institutions financières. Il convient de lutter contre la spéculation sur les matières premières qui désorganise l'économie réelle et le G20 ne s'en est malheureusement pas préoccupé. Nous proposons :

- de revenir à un encadrement des marchés à terme, les incitations moralisatrices ne suffisant pas ;
- de limiter l'intervention sur les marchés à terme aux acteurs physiques et commerciaux et ainsi d'exclure ainsi les acteurs purement financiers.

4. L'aide publique au développement

Le développement des pays les plus défavorisés est essentiel pour l'émergence d'une économie mondiale équilibrée. En 2000, dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement, la France s'est engagée à contribuer à 0,7 % de son PIB à l'aide au développement. L'aide publique au développement est seulement passée de 0,31 % en 2000 à 0,39 % en 2008. Seuls quelques pays européens respectent cet objectif dont les Pays-Bas, la Suède, le Danemark et la Norvège. La crise ne doit pas justifier un recul ou même une pause dans les engagements.

Une grande partie de l'aide au développement n'atteint pas les populations destinataires, car elle est détournée par des dirigeants sans scrupule ou par des bureaucraties locales.

Il convient en conséquence de poursuivre deux objectifs aussi importants l'un que l'autre :

- réaffirmer l'engagement pris au Sommet du Millénaire et atteindre 0,7 % au cours de la prochaine décennie ;
- repenser et redéfinir l'aide au développement, pour qu'elle soit mieux adaptée aux besoins des pays les plus pauvres, mieux distribuée et mieux gérée, tout particulièrement en augmentant la part de l'aide qui arrive directement sur le terrain.

5. Le commerce international et les économies décarbonées

Au travers du sommet de Copenhague, les nations devraient fixer des objectifs ambitieux de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Les nouvelles règles du commerce international doivent désormais tenir compte de l'objectif d'une économie décarbonée. Aussi, nous proposons :

- Une réforme de l'OMC pour l'intégration en profondeur d'objectifs environnementaux et sociaux dans les échanges internationaux, au détriment de la seule logique de libéralisation des marchés. Le commerce équitable doit faire l'objet d'un véritable soutien.
- L'étude d'une taxe carbone aux frontières de l'Europe si un accord satisfaisant n'est pas obtenu au sommet de Copenhague. Dans cette éventualité, une partie de cette taxe doit être reversée aux pays émergents.

6. Les nouveaux indicateurs du développement durable et équitable

La nécessité du développement durable et d'une croissance équitable impose de repenser l'ensemble des indicateurs de développement, actuellement trop basé sur le PIB et sur les moyennes. Ces indicateurs doivent être en phase avec les nouveaux enjeux et la récente commission Stiglitz a fait des propositions intéressantes. Nous proposons, en plus de l'indicateur du PIB, de construire des indicateurs prenant en compte :

- le capital et sa dépréciation dans toutes ses dimensions (capital physique, capital humain et capital naturel)
- les inégalités, la moyenne (par exemple la hausse du pouvoir d'achat) perdant de plus en plus son sens dans nos sociétés aux inégalités croissantes.

Les objectifs et les stratégies à mettre en place en France et en Europe, pour 2020 et au delà, devront intégrer une telle démarche.